

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2026

APPROBATION DE L'ADHESION AU LABEL AVIP (CRÈCHE À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE) POUR LE MACF DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE (MPE) N°2026-003

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 03 Février 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, M. Jean-Marc Payen, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 4

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume
Mme Laurence Amichaux à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Enzo Sodano
Mme Laure Gibou à Mme Sandrine Boëte

Absent.e : 3

Mme Justine Giagnoni
M. Sébastien Le Ferrec
Mme Emmanuelle Pic

Nombre de votant.e.s : 26

Mme Natacha El Hayek a été désignée Secrétaire de Séance



Rapporteur-e : Madame Katia ROBERT-HAUTEMULLE**VU** le code général des collectivités locales ;**VU** Le code de l'action sociale et de la famille ;**VU** le Décret n°2021-131 du 30 Août 2021 – relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant ;**VU** l'article R.2324-30 du code de la santé publique ;**VU** la délibération 2025-075 en date du 7 octobre 2025 approuvant la CTG (convention territoriale globale) pour la période 2026-2030 entre la CAF et la collectivité ;**CONSIDÉRANT** que la CTG a pour objectif d'associer l'ensemble des partenaires locaux à la définition du projet social de territoire et à l'organisation de l'offre de service aux familles ;**CONSIDÉRANT** que le Label AVIP est un des objectifs du volet petite enfance de la CTG 2026-2030 ;**CONSIDÉRANT** que ce label AVIP permettra de développer un partenariat efficient avec France travail, tout en étant soutenu financièrement par la CAF ;**CONSIDÉRANT** que ce dispositif permettra aux familles Marcoussissiennes en recherche d'insertion professionnelle accompagnées par France travail, d'accéder à une possibilité de mode d'accueil sur la ville ;**CONSIDÉRANT** que ce projet permettra de réduire les inégalités, de soutenir les familles en recherche d'insertion professionnelle et leur permettre d'accéder à un emploi décent ;

Précisions apportées :

- 1 berceau sera accordé au dispositif AVIP en fonction des possibilités sur le multi accueil collectif et familial.
- Soutien financier de la CAF de 2 000 euros par berceau accordé au dispositif pour 12 mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au Label AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) pour le MACF de la Maison de la Petite Enfance (MPE) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS**


